



Service intercommunal de distribution
d'eau potable de Rolle et environs

**Préavis N° 8/2025 du Comité de Direction du SIDERE relatif
au budget 2026**



Réparation de fuite – Avenue Général-Guisan – Rolle – sept. 2025

Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Appréciation de la situation actuelle	4
3.	La marge d'autofinancement	4
4.	Les charges par nature.....	5
5.	Les commentaires par rapport aux principaux postes de charges	5
 5.1	Les dettes	6
 5.1.1	Les intérêts des dettes : évolution	6
 5.1.2	Les emprunts contractés ou renouvelés en 2025	6
 5.1.3	Les emprunts à prévoir en 2026.....	6
 5.1.4	L'évolution de l'endettement bancaire.....	7
 5.2	Les amortissements	8
6.	L'évolution des charges	9
7.	Les revenus : nature, évolution et commentaires.....	10
 7.1	Nature des revenus.....	10
 7.2	Répartition des revenus.....	11
 7.3	Evolution temporelle des revenus	11
8.	Les attributions-prélèvements sur le fonds de réserve pour travaux futurs.....	12
9.	Conclusions du budget 2026	13
10.	Conclusion.....	14
	SIDERE : Annexe – Budget 2026	15



Service intercommunal de distribution
d'eau potable de Rolle et environs

Préavis N° 8/2025 du Comité de Direction du SIDERE relatif au budget 2026

Perroy, le 6 octobre 2025

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 27 des statuts de l'Association intercommunale pour la distribution d'eau potable de Rolle et environs, nous avons l'avantage de vous soumettre pour approbation le projet de budget pour l'exercice 2026.

La particularité principale de ce budget est qu'il est présenté selon le plan comptable MCH2.

1. Préambule

L'association a pour but de fournir et distribuer l'eau potable et l'eau nécessaire à la lutte contre le feu sur le territoire des communes d'Allaman, Bougy-Villars, Bursinel, Bursins, Dully, Féchy, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle et Vinzel, conformément à la loi sur la distribution de l'eau (LDE) du 30 novembre 1964.

À cet effet, l'association est chargée, sur un territoire qui s'étend sur 3'488 hectares, de construire puis d'exploiter et entretenir le réseau intercommunal de conduites comprenant notamment des installations de pompage au lac, de refoulement, de traitement, de captage, d'adduction, de stockage, de régulation, de télégestion et de distribution, y compris les bornes hydrantes.

Le Domaine de la Distribution de l'eau potable et de la Défense incendie fait partie des domaines dits « autofinancés ». C'est-à-dire que les recettes perçues doivent servir au fonctionnement du service mais également aux dépenses d'investissement (votées par l'intermédiaire de préavis et financées soit par l'emprunt soit par la trésorerie courante). L'association ne doit pas faire de bénéfices, a contrario elle ne doit pas engendrer de déficit.

Le budget doit présenter un équilibre budgétaire, cela signifie que les charges courantes inscrites au budget de fonctionnement, y compris les amortissements comptables obligatoires, doivent être compensés par des revenus courants.

2. Appréciation de la situation actuelle

Le budget 2026 est le quatorzième présenté par le SIDERE. De nombreux travaux ont été effectués depuis la création du SIDERE pour un montant total des crédits votés de Fr. 31'383'391.35 TTC (en date du 7.10.2025). Le montant des crédits d'investissement en cours est de Fr. 17'351'704.00 HT au 31.12.2024.

La présentation du budget 2026 du SIDERE diffère dans sa présentation de celle des budgets des précédentes années, ceci dans un souci de transparence. En effet, ces dernières années (2023 et 2024) ont été difficiles du point de vue des recettes et il a fallu recourir au « fonds de réserve pour travaux futurs ». Le budget 2025 a lui aussi été voté en déficit et les rentrées financières au moment de l'écriture du présent budget ne laissent pas présager une amélioration de la situation.

Le budget 2026 prévoit à nouveau un excédent de charges de **Fr. 887'300.40**, avant prélèvement du fonds de réserve pour les travaux futurs. Le prélèvement sur ce fonds de réserve permet d'atteindre l'équilibre du budget. Nous verrons plus loin dans le document l'évolution de ce fonds de réserve. Cette situation actuelle de charges excédentaires découle d'une forte baisse des taxes de raccordement.

3. La marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement est l'indicateur principalement utilisé par une collectivité publique pour mesurer sa capacité à financer ses investissements et/ou à rembourser sa dette. Contrairement au résultat net, la marge d'autofinancement ne tient pas compte des amortissements et des attributions ou prélèvements aux fonds de réserve. Cela en fait donc un indicateur plus pertinent pour une comparaison dans le temps.

Tableau de Financement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	B2025	B2026
Excédent de revenus/charges								
Amortissements patrimoine administratif	362'611.00	979'454.00	514'418.00	624'195.00	2'215'815.00	613'766.00	781'685.00	760'244.61
Attribution aux fonds de réserve	188'259.00	10'000.00	390'395.00	1'594'878.00	258'850.00	203'850.00	203'010.00	3'850.00
Prélèvement sur fonds de réserve	-	-1'452'628.00	-	-	724'140.00	772'498.00	-1'743'950.00	-887'300.40
Marge brute d'autofinancement	550'870.00	- 463'174.00	904'813.00	2'219'073.00	1'750'525.00	45'118.00	- 759'255.00	- 123'205.79

La marge d'autofinancement du SIDERE s'est considérablement réduite ces dernières années. En rouge dans le tableau ci-dessus, on trouve les marges d'autofinancement négatives. Pour 2025 et 2026, il s'agit de la marge budgétée. Elle est négative, comme en 2020. Cet indicateur montre que le SIDERE ne s'autofinance plus et que ses recettes ne suffisent ni à alimenter le ménage courant, ni à investir, encore moins à faire des réserves pour les travaux futurs.

4. Les charges par nature

N° Compte	Désignation	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Var.% 2026/25
71001	AUTORITES	65'400.00	64'850.00	59'995.20	0.85
71002	FRAIS ADMINISTRATIFS	878'275.17	837'369.27	778'306.06	4.89
71002.3010	Traitement du personnel	272'000.00	260'000.00	242'265.00	4.62
71002.3132.2	Honoraires et prestations de services	52'000.00	26'700.00	58'458.56	94.76
71002.3158	Maintenance de logiciel (Licences)	47'372.00			
71002.3300	Amortissement du patrimoine administratif (Bureau)	75'177.60	75'177.60	75'177.60	0
71002.3401	Intérêts des dettes à long terme (ATF)	211'555.06	197'426.67	193'249.98	7.16
71003	FRAIS D'EXPLOITATION	3'024'755.23	4'035'361.07	3'141'395.79	-25.04
71003.3010	Traitement du personnel	480'000.00	495'000.00	494'022.60	-3.03
71003.3101.1	Outils d'exploitation - Atelier	25'000.00	15'100.00	7'098.60	65.56
71003.3101.2	Compteurs	40'000.00	90'000.00	201'995.69	-55.56
71003.3120.1	Électricité	350'000.00	420'000.00	278'788.85	-16.67
71003.3130.2	Prestations de tiers (Jardinier, Sanitaire, VonRoll, Agfors)	14'040.00	46'000.00	30'560.02	-69.48
71003.3132.1	Honoraires et prestations de service (H&W, Consultants)	50'000.00	45'000.00	10'230.99	11.11
71003.3143.1	Entretien des Ouvrages & des Machines	170'370.00	280'230.00	471'733.70	-39.20
71003.3143.2	Entretien réseau d'adduction	60'700.00	20'000.00	62'338.49	203.50
71003.3143.3	Entretien réseau de distribution	347'100.00	989'500.00	210'163.49	-64.92
71003.3143.4	Entretien des bornes hydrantes	42'600.00	34'000.00	25'818.72	25.29
71003.3143.5	Réparations fuites d'eau	180'000.00	200'000.00	80'957.47	-10.00
71003.3300.1	Amortissement du patrimoine administratif (Ouvrages)	685'067.01	706'508.07	538'588.16	-3.03
TOTAL (Autorités, Frais admin. et frais d'exploit.)		3'968'430.40	4'937'580.34	3'979'697.05	-19.63

Les charges d'exploitation du réseau baissent de façon conséquente (-25.04%) en raison des nombreux travaux réalisés sur les ouvrages. L'entretien du réseau d'adduction (sources et conduites d'aménée aux réservoirs) augmente fortement en raison de la volonté d'entretenir nos captages.

5. Les commentaires par rapport aux principaux postes de charges

71001 AUTORITES : Les charges des autorités restent identiques. Le Comité de Direction travaillera sur le règlement du personnel en 2026 et une commission chargée de l'étude de l'augmentation du prix de l'eau vient d'être nommée.

71002 FRAIS ADMINISTRATIFS : Les salaires varient peu, les taux d'occupation de la comptable et de l'assistante administrative passent respectivement de 70 à 75% et de 60 à 70 %. La part dédiée aux frais informatiques a augmenté.

71003 FRAIS D'EXPLOITATION :

71003.3010 : ce poste baisse en raison du passage d'un collaborateur de 90 à 80% et de l'arrivée d'un nouveau collaborateur moins qualifié et ayant moins d'expérience.

71003.3120 : les coûts d'électricité devraient baisser, mais le budget 2026 prend tout de même en compte une réserve pour ce poste.

71003.3143.1 à 71003.3143.5 : les frais d'exploitation baissent de façon conséquente en raison des nombreux travaux réalisés sur l'entretien des ouvrages notamment (mise en conformité des réservoirs).

71003.3300.1 : l'amortissement du patrimoine administratif (préavis) n'augmente pas en lien avec le nouveau système d'amortissement choisi (fin de l'amortissement au premier franc). Les

intérêts de la dette augmentent en raison des taux supérieurs pour les prêts renouvelés et des nouveaux emprunts contractés.

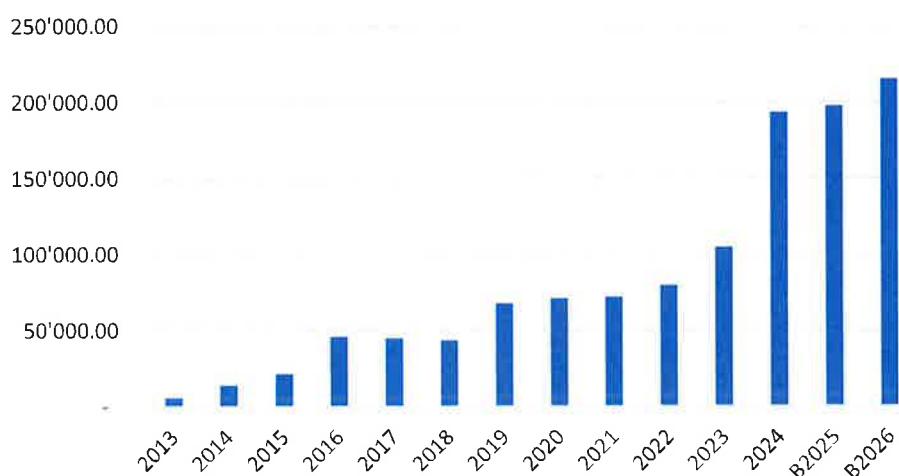
Le détail des différents comptes de charges est fourni dans l'annexe en fin de ce document.

5.1 Les dettes

5.1.1 Les intérêts des dettes : évolution

Le montant des intérêts des dettes a été multiplié par 5 depuis 10 ans. Entre 2025 et 2026, l'augmentation des intérêts de la dette est de 7.16 %.

Montant des intérêts bancaires des dettes



Source : SIDERE

5.1.2 Les emprunts contractés ou renouvelés en 2025

En 2025, des prêts ont dû être renouvelés car ils arrivaient à échéance :

ATF PostFinance à 0.6%, solde emprunt Fr. 1'100'000.00 à renouveler au 29.01.2025

Rentes genevoises à 1.1%, solde emprunt Fr. 1'800'000.00 à renouveler au 29.01.2025

De nouveaux prêts liés à des préavis ont dû être contractés :

- ATF à Postfinance de Fr. 900'000.00 sur 10 ans à 1.22%, amortissement annuel de Fr. 53'500.00
- ATF à la BCV Fr. 664'000.00 sur 6 ans à 1.07%, dès le 31 octobre 2025, amortissement annuel de Fr. 22'136.00.

Repris par
ATF à la BCV
de Fr.
2'900'000.00
à 1.29%

Les taux sont plus onéreux qu'il y a 10 ans et font prendre l'ascenseur aux charges financières qui augmenteront de 7.16 % par rapport à 2025, et ce en plus des investissements importants à financer en partie par le recours à l'endettement.

5.1.3 Les emprunts à prévoir en 2026

Différents travaux sont agendés pour 2026, des préavis seront présentés :

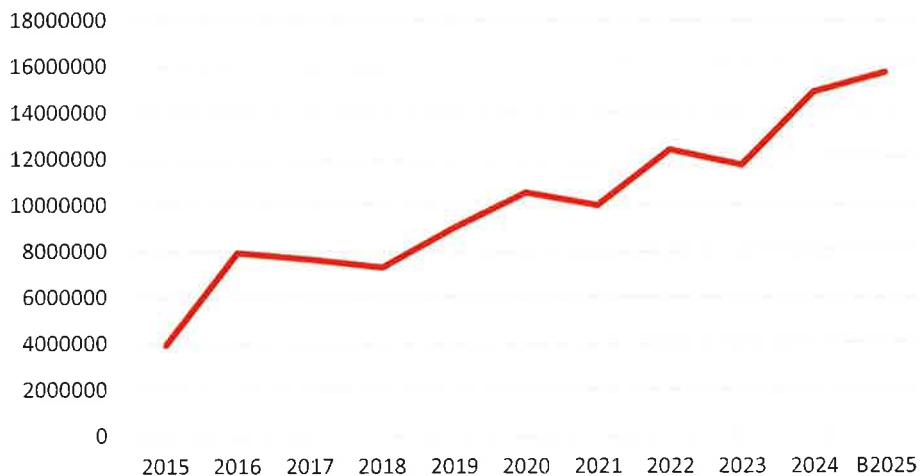
- Rolle : Rue de l'Hôpital = environ Fr. 400'000.00
- Rolle : Avenue Général-Guisan = Fr. 300'000.00

- Bougy-Villars : Chemin de la Touille = Fr. 250'000.00

Une estimation de l'emprunt nécessaire est d'ores et déjà d'environ Fr. 950'000.00. Aucun emprunt antérieur ne sera à renouveler l'année prochaine.

5.1.4 L'évolution de l'endettement bancaire

Evolution de la dette bancaire du SIDERE



Source : SIDERE

Le montant total de la dette bancaire en cours au 31.12.2025 est de **Fr. 15'703'696.00** (amortissements obligatoires déduits). Pour mémoire, le plafond d'endettement du SIDERE est de Fr. 20'000'000.00 En 2017 et 2022, il n'y a pas eu d'emprunt.

5.2 Les amortissements

N° Préavis	Objet	AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENT
		2026 Prévu au Budget	2025 Prévu au Budget
04/2014	Axe Ouest Bursins-Vinzel	16'402.48	16'402.48
05/2014	Vinzel-Luins	20'324.17	20'324.17
01/2015	Réservoir Ouest	90'015.19	120'220.48
03/2015	Conduite réservoir Ouest à Vinzel	8'990.77	8'990.77
04/2015	Conduite réservoir Ouest à Gilly	41'959.59	41'959.59
06/2017	Axe Est Mont-s/Rolle-Malessert - lot A	40'699.06	39'886.62
07/2017	Axe Est Malessert-Bougy-Villars - lot B	25'175.21	25'175.21
08/2017	Axe Est Bougy-Villars-Croix-de-Luisant - lot C	50'179.49	45'530.27
09/2017	Axe Est Croix-de-Luisant-Signal - lot D	40'685.46	35'981.35
04/2019	Recaptage Source du Rosey à Bursins + compl. 07/21-26	45'382.86	38'782.35
05/2019	Construction/Agrandissement Cuve à Champ-Jaillet	79'042.41	79'395.56
02/2020	Pose UV - Mt-s/Rolle & Rempl. Conduite Mt-Dessus - Mt-s/Rolle	6'083.37	9'670.40
01/2021	Conduite Rolle - Veyrassat-Guisan-J.-Dalcroze - 01/2021	-	19'791.67
02/2021	Conduite Rolle - Couchant-Rosey-Guisan	12'820.21	37'395.24
08/2022	Mt-s/Rolle-Démolition réserv. Montbenay-Oasis-Jérusalem - 08/21-26	14'819.54	18'920.51
11/2022	Conduite Mt-s/Rolle - Uttins - 11/21-26	4'355.75	8'843.33
13/2022	Conduite Gilly - Truits – Sous-Vincy - Baffa - 13/21-26	42'859.23	-
15/2022	Tableaux électriques Oujonnet - 15/21-26	29'943.87	-
16/2022	Quatre Génératrices - 16/21-26	30'186.18	19'780.00
17/2023	Moules Invasives Quagga - 17/21-26	33'736.68	34'049.74
18/2023	Conduite Mt-s/Rolle - Sous-Bois - 18/21-26	1'483.29	1'923.33
19/2023	Rolle réaménagement Bâtiment Schenk - 19/21-26	-	19'550.00
20/2023	Conduite Rolle - Jolimont - 20/21-26	-	16'595.00
22/2023	Poursuite lutte moules invasives - 22/21-26	18'937.70	26'180.00
23/2023	Dully Conduite St-Bonnet 23/21-26	3'086.85	4'760.00
24/2023	TVX d'Urgence moules invasives - 24/21-26	11'991.60	16'400.00
26/2024	Rolle Conduite rte de Lausanne - 26/21-26	4'263.95	
29/2024	Perroy Conduite rte de Montelly - 29/21-26	5'380.00	
31/2024	Gilly Station Beaulieu - Vanne Pression - 31/21-26	2'467.10	
34/2024	Achever lutte moules invasives - 34/21-26	3'795.00	
		685'067.01	706'508.07
09/2016	Achat Bâtiment Perroy - 71002.3300	75'177.60	75'177.60
		760'244.61	781'685.67

Légende : en jaune, les travaux en cours ; en vert, les travaux terminés mais pas encore amortis.

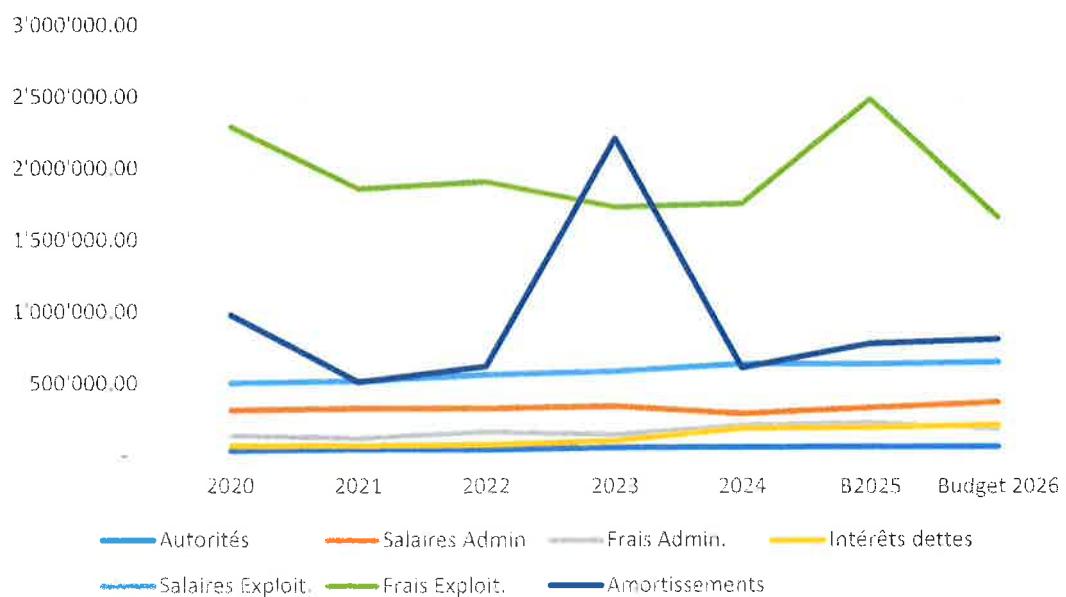
Jusqu'à présent, la politique d'amortissement était celle du « premier franc dépensé ». La méthode conseillée par le Canton est l'amortissement dès l'année qui suit la première utilisation. Il est prévu en 2026 de changer de méthode d'amortissement. En effet, si des études d'ingénieurs étaient réalisées plusieurs années avant le début des travaux, un amortissement était fait au premier franc dépensé sur le montant total du préavis. Dans une logique de simplification des procédures de gestion, il a été décidé par le Comité de Direction de modifier sa méthode d'amortissement dès 2025.

6. L'évolution des charges

Dans le tableau ci-dessous, on trouvera un résumé de l'évolution des charges de 2020 jusqu'au budget 2026. Les chiffres 2025 et 2026 sont basés sur les montants budgétés.

	2020	2021	2022	2023	2024	B2025	Budget 2026	Var. B2025=>B2026 en %
Autorités	36'031.71	45'110.57	43'760.97	58'091.11	59'995.20	64'850.00	65'400.00	0.85
Salaires Admin.	318'120.65	330'756.85	330'303.30	346'148.31	295'578.56	335'244.00	377'128.11	12.59
Frais Admin.	142'218.00	125'122.77	169'053.31	149'337.43	213'459.92	228'681.00	214'414.40	-6.24
Intérêts dettes	71'041.66	71'969.48	79'648.96	104'723.57	193'249.98	197'426.67	211'555.06	7.16
Amortiss. Admin.	75'467.07	75'467.07	75'467.07	75'189.67	75'177.60	75'177.60	75'177.60	0.00
Salaires Exploit.	509'233.50	520'258.50	564'796.05	590'283.44	642'022.29	638'253.00	668'288.22	4.71
Frais Exploit.	2'292'571.65	1'861'407.68	1'910'891.10	1'735'354.30	1'757'775.34	2'487'590.00	1'671'400.00	-32.81
Amortissements	979'156.80	514'544.69	624'074.62	2'215'814.82	613'765.76	706'508.07	685'067.01	-3.03
Total dépenses	4'348'373.97	3'469'170.54	3'722'528.31	5'199'752.98	3'775'847.05	4'937'580.34	3'968'430.40	-19.63

Evolution des dépenses - SIDERE

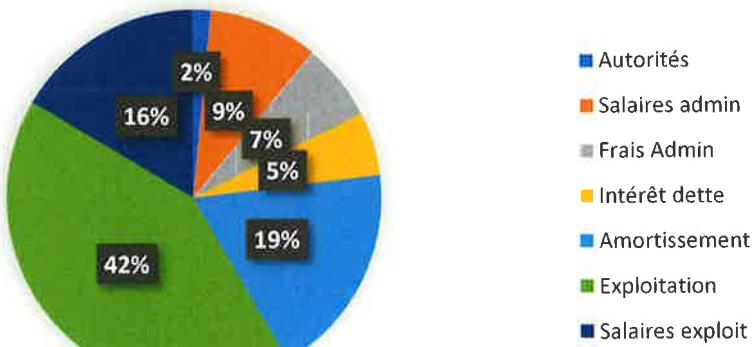


Source : SIDERE

On constate que les comptes de l'année 2023 ont bénéficié d'un amortissement exceptionnel dû aux subventions reçues de l'ECA.

Le montant budgéte en 2025 pour les frais d'exploitation a d'ores et déjà été surestimé et la majorité des travaux importants a été ou sera faite par voie de préavis. La tendance du budget d'exploitation est à la baisse. Le reste des dépenses est contenu. Les salaires de la partie administrative ont augmenté du fait de l'augmentation des taux de travail de la boursière et de la secrétaire administrative. Les charges sociales augmentent aussi en lien avec ces postes.

Répartition des charges Budget 2026



Source : SIDERE

7. Les revenus : nature, évolution et commentaires

7.1 Nature des revenus

Les revenus du SIDERE sont issus de :

Location compteurs : les revenus sont évalués à la baisse, car de nombreux compteurs ont été changés à Rolle et le diamètre a été réadapté (souvent remplacé par un diamètre plus petit).

Taxe de raccordement : ce poste est particulièrement difficile à estimer, car les taxes sont en constant recul depuis quelques années. Peu de chantiers sont prévus pour 2026 pour le moment, à part la Cité du Vin à Rolle, mais nous n'avons pas la date de démarrage des travaux.

Vente d'eau : cette recette est estimée comme restant stable par rapport à 2024. La vente d'eau comprend la vente d'eau de chantier, la vente d'eau d'arrosage et la vente d'eau aux abonnés.

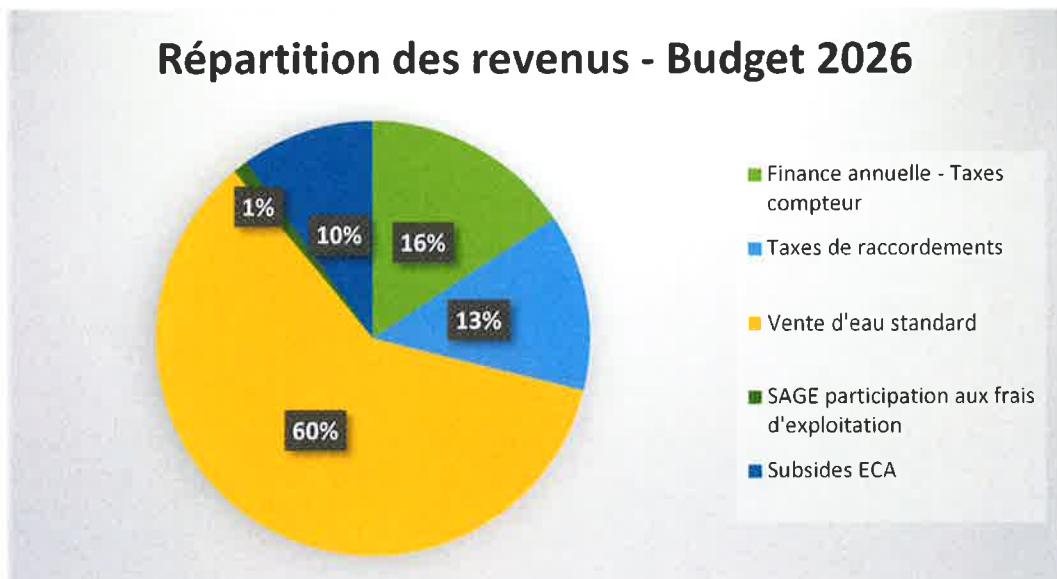
Participation du SAGE : ceci comprend le remboursement de sa concession au droit de pompage au lac, sa participation à la facture d'électricité d'Oujonnet et une participation aux frais d'entretien courants selon la convention.

Subsides ECA : environ Fr. 600'000.00 de subvention sont promis par l'ECA, mais non encore versés. La date du versement dépend de la date de fin du chantier et du bouclage du dossier par le bureau d'ingénieurs. Le budget 2026 se veut prudent sur ces recettes et prévoit que 50 % pourront être reçues l'année prochaine.

Divers : il n'est pas possible d'estimer précisément les recettes diverses. On y trouve les prestations diverses du Service (par ex: remplissage de piscine), l'énergie vendue par les panneaux photovoltaïques et divers remboursements par les assurances.

7.2 Répartition des revenus

Les revenus du SIDERE se répartissent comme suit :



Source : SIDERE

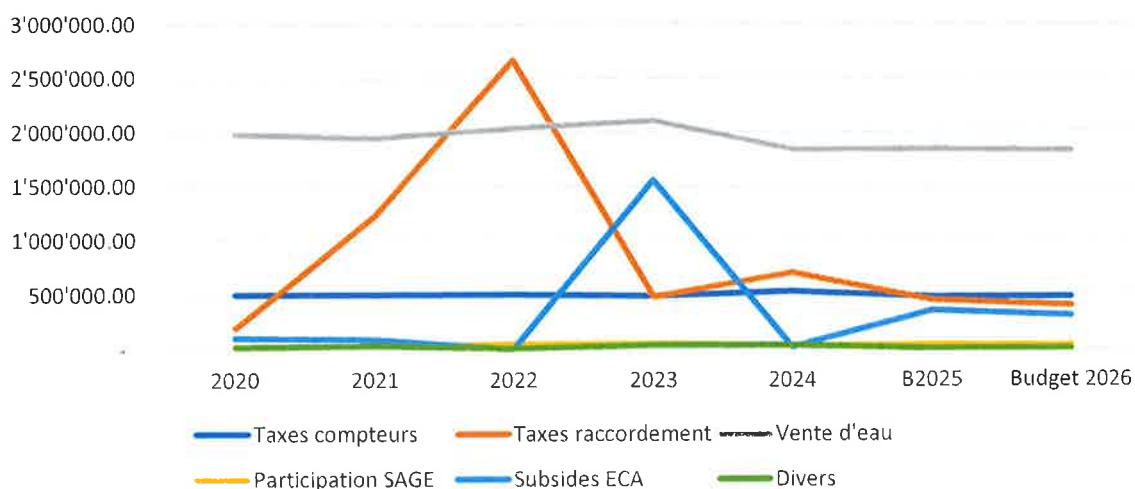
C'est la vente d'eau qui fournit la part la plus importante des recettes depuis 2024. En effet, les taxes de raccordement ont considérablement baissé.

7.3 Evolution temporelle des revenus

Ci-après, est présentée l'évolution des revenus depuis 2020. Les revenus du budget 2026 sont aussi comparés avec les revenus des comptes 2024. Les revenus indiqués ne tiennent pas compte de la partie des revenus administratifs.

		2020	2021	2022	2023	2024	B2025	Budget 2026	Var. B2026=>C2024 en %
71003.4240.1	Taxes compteurs Taxes raccordement	501'274.65	501'437.65	503'832.75	490'023.25	533'803.30	480'000.00	480'000.00	-10.08
71003.4240.2		197'592.30	1'229'074.55	2'670'236.60	480'160.85	703'067.50	450'000.00	400'000.00	-43.11
71003.4240.3	Vente d'eau	1'984'186.40	1'948'571.85	2'041'884.90	2'113'034.35	1'840'945.00	1'840'000.00	1'830'000.00	-0.59
71003.4260.4	Participation SAGE	21'568.15	31'369.95	50'875.70	51'468.63	33'014.49	38'680.00	33'680.00	2.02
71003.4634	Subsides ECA	102'455.54	88'335.20	0	1'558'683.30	18'539.30	351'350.00	303'850.00	1538.95
Divers	Divers	19'895.35	32'577.26	8'943.85	41'093.05	36'855.04	3'000.00	3'000.00	-91.86
Total revenus		2'826'972.39	3'831'366.46	5'275'773.90	4'734'463.43	3'166'224.63	3'163'030.00	3'050'530.00	-3.65

Evolution des revenus du SIDERE



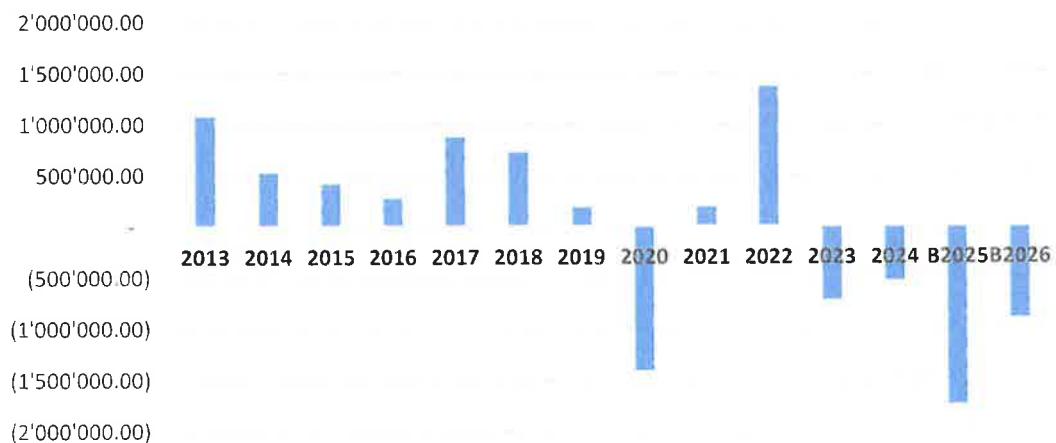
Source : SIDERE

Les années 2025 et 2026 sont basées sur les montants budgétés. Par précaution, on prévoit une baisse des revenus des taxes compteurs (compteurs redimensionnés à Rolle), et une stabilité de la participation du SAGE et de la vente d'eau. En revanche, les recettes des taxes de raccordement et celles des subsides ECA sont très fluctuantes.

8. Les attributions-prélèvements sur le fonds de réserve pour travaux futurs

Lorsqu'un budget est déficitaire, l'équilibre est obtenu par un prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux futurs. Dans le cas inverse, on parle d'attribution au fonds des travaux futurs.

Evolution des prélèvements et attribution au fonds de réserve "Travaux futurs"



Source : SIDERE

Les années 2020, 2023 et 2024 ont présenté des excédents de charges, l'année 2025 sera probablement aussi déficitaire (budgété) et 2026 également.

Fonds Travaux Futurs

2013 1'077'058.29

2014 1'604'081.87

2015 2'021'044.05

2016 2'297'259.54

2017 3'171'345.62

2018 3'894'252.12

2019 4'082'511.54

2020 2'670'737.05

2021 2'857'282.97

2022 4'222'457.09

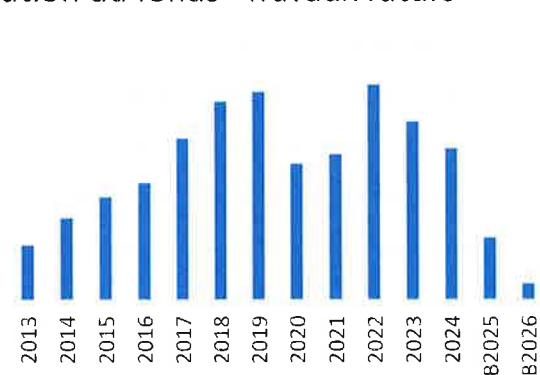
2023 3'498'317.54

2024 2'965'819.82

B2025 1'221'869.48

B2026 334'569.08

Evolution du fonds "Travaux futurs"



Les années 2025 et 2026 en rouge sont estimatives selon le budget. Mais la tendance est à l'épuisement du fonds.

Au 31.12.2024, le fonds de réserve se monte à Fr. 2'965'819.82. Selon le budget prévisionnel au 31.12.2025, après prélèvement du montant budgétaire, on prévoit qu'il se montera à Fr. 1'221'869.48. Au 31.12.2026, après prélèvement du montant budgétaire, il sera de Fr. 334'569.08.

9. Conclusions du budget 2026

Le budget 2026 présente un excédent de charges de **Fr. 887'300.40**, compensé par un prélèvement au fonds de réserve. Bien qu'il ait été élaboré dans un souci de maîtrise des coûts, les recettes restent insuffisantes.

Les travaux prévus pour 2026 dans le plan des investissements représenteront « en plus » de cela un montant d'environ Fr. 950'000.00 d'après les préavis déjà articulés (voir point 5.1.3), mais qui n'ont pas encore été présentés au Conseil Intercommunal.

Il faudra probablement recourir à l'emprunt pour financer ces investissements.

Afin d'entretenir correctement le réseau, il faudrait remplacer 1 à 2 % des conduites chaque année (le réseau du SIDERE se compose d'environ 170 km de conduites) ce qui correspond à 2.55 km (1.5% du réseau) de conduites à Fr. 800.00/m. Ceci représente un montant d'environ Fr. 2.04 millions supplémentaires à investir chaque année. Pour l'instant, le SIDERE va temporiser sur le remplacement des conduites afin de trouver une solution qui lui permette de s'autofinancer sans avoir recours systématiquement à l'emprunt.

Le Comité de Direction a créé une commission chargée de l'étude du prix de l'eau. Cette commission proposera une augmentation de celui-ci au Conseil intercommunal courant 2026.

10. Conclusion

En conclusion de son préavis, le Comité de Direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal du SIDERE

- vu le préavis N° 8/2025 du Comité de Direction relatif au budget 2026 ;
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- d'adopter le budget 2026 tel que présenté.

Approuvé par le Comité de Direction en séance du 29 octobre 2025

Au nom du Comité de Direction



SIDERE : Annexe – Budget 2026

Explication des principaux postes de charges

71001 AUTORITES :

71001.3001.1 : jetons de présence : il est prévu 4 Conseils intercommunaux, les séances des commissions ad hoc et les heures de la secrétaire du CI.

71001.3001.2 : vacations du CODIR : ce poste comprend les coûts pour les séances du Comité de Direction, la Présidence, le temps consacré aux séances de coordination et au suivi des séances de chantiers. Le montant ne diminue pas en raison des divers travaux de la commission du prix de l'eau et de celle chargée de la révision du règlement du personnel.

71002 FRAIS ADMINISTRATIFS :

71002.3010 : Traitement du personnel : les salaires varient peu, les taux d'occupation de la comptable et de l'assistante administrative passent respectivement de 70 à 75% et de 60 à 70 %.

71002.3090 : Formation professionnelle : diverses formations et séminaires sont prévus pour l'assistante administrative, la comptable et la cheffe de service.

71002.3099 : Autres charges de personnels : diverses fournitures pour l'équipe du personnel administratif ainsi que l'adhésion à l'association des boursiers de la Côte.

71002.3100 : Imprimés et fournitures de bureau : ce poste comprend l'ensemble de la papeterie et l'abonnement à la photocopieuse.

71002.3101 : Frais des locaux : il s'agit entre autres du contrat d'entretien de la climatisation des bureaux, des frais de ménage et des charges de la PPE.

71002.3102 : Abonnement, annonces, documentations : il s'agit de divers abonnements à des journaux, au registre foncier et au service juridique du Centre patronal.

71002.3105 : Denrées alimentaires : dans MCH1, ce compte n'existe pas, ici il regroupe les frais de repas du service, café et diverses fournitures.

71002.3110 : Meubles et appareils de bureau : il est prévu de remplacer 2 bureaux l'année prochaine et d'acquérir quelques meubles de rangement.

71002.3113 : Matériel informatique : il est prévu de remplacer certains postes de travail.

71002.3130.4 : Cotisations, dons, manifestations : ce poste baisse considérablement, car la cotisation à l'association des distributeurs d'eau (SVGW) était auparavant comprise.

71002.3132.1 : Frais de contentieux et poursuite : il s'agit des frais liés aux honoraires de l'agent d'affaires pour le suivi des poursuites.

71002.3132.2 : Honoraires et prestations de services : il s'agit des frais du bureau de fiduciaire, de l'auditeur des comptes et du bureau technique chargé du calcul pour les taxes de raccordement. En plus de ces coûts habituels, des coûts liés à l'étude du prix de l'eau et à la poursuite de l'audit financier ont été intégrés.

71002.3133 : Charges d'utilisation informatique : il s'agit des frais de dépannage facturés par notre prestataire T2i.

71002.3134.1 : Assurance inventaire Bâtiment & Mobilier : les sommes ont été mises à jour en lien avec les polices.

71002.3144 : Frais appartement Perroy : une somme est provisionnée au cas où un appareil électroménager tombe en panne par exemple.

71002.3158 : Maintenance de logiciel (licences) : il s'agit des abonnements pour les licences T2i, Infomaniak, Autocad, Tipee...

71002.3170 : Frais de véhicules privés : il s'agit des frais remboursés à l'équipe administrative lorsque leur véhicule privé est utilisé dans le cadre professionnel.

71002.3300 : Amortissement du patrimoine administratif : il s'agit de l'amortissement annuel du bâtiment de Perroy.

71002.3401 : Intérêts des dettes à long terme : ce montant est lié aux divers emprunts en cours.

71003 FRAIS D'EXPLOITATION :

71003.3010 : Traitement du personnel : des augmentations pour obtention du diplôme de fontainier ont été concédées. Des changements dans le personnel ont eu lieu (départ-arrivée).

71003.3090 : Frais de formation de personnel : il est prévu divers séminaires pour les fontainiers.

71003.3101.1 : Outilage d'exploitation – Atelier : en plus du renouvellement des outils classiques, il est prévu de remplacer le GPS, d'acquérir un nouveau système d'écoute au sol pour détecter les fuites et d'acquérir également une caméra d'inspection des conduites.

71003.3101.2 : Compteurs : le remplacement des compteurs à Rolle est terminé, seul quelques compteurs seront encore remplacés. Il y a aussi une provision pour les compteurs des nouveaux bâtiments.

71003.3101.3 : Achat d'eau : ce poste regroupe l'achat d'eau aux différentes communes du SIDERE possédant des sources ainsi que l'achat d'eau aux communes voisines (Aubonne, Essertines, Gimel).

71003.3101.5 : Essence : ce poste n'existe pas dans MCH1, il était groupé dans le compte 810.3155 (Entretien & frais de véhicule).

71003.3102 : Abonnement, annonce, documentation : ce poste regroupe l'abonnement à la SVGW, et divers abonnements de presse technique.

71003.3120.1 : Electricité : même si les tarifs baissent, il suffit d'un été très sec pour que la consommation soit importante, ce poste reste donc élevé.

71003.3120.2 : Prestation de tiers : il s'agit des contrats donnés à diverses entreprises : VonRoll pour les vannes réseaux, les services forestiers pour la surveillance des zones de sources, etc.

71003.3132.1 : Honoraires et prestations de services : il s'agit des frais de géomètres (inscription de servitude de conduite) et des frais d'étude d'ingénieurs pour divers projets.

71003.3134.3 : Assurances ECA : ce compte est lié aux diverses police ECA des bâtiments et ouvrages, les polices ont été révisées en 2025.

71003.3134.4 : Assurances véhicules : il s'agit de l'assurance pour les 5 véhicules du service plus une remorque.

71003.3143.1 : Entretien des ouvrages et machines : ce poste regroupe les divers contrats d'entretien pour les débitmètres, appareils UV, sondes PH, le lavage des réservoirs et une réserve en cas de panne nécessitant le remplacement d'une pompe ou autre élément technique. Ce poste baisse considérablement en raison des travaux importants de mise en conformité réalisés sur les réservoirs ces dernières années.

71003.3143.2 : Entretien réseau d'adduction : ce poste regroupe les divers travaux d'entretien des sources, des chambres de captage et des conduites menant l'eau des sources aux réservoirs. La conduite du pompage d'Oujonnet jusqu'à Vincy fait aussi partie du réseau d'adduction. Ce poste a été augmenté afin de fournir un effort pour le nettoyage des conduites et l'entretien des chambres de captage. Il est également prévu de remplacer certaines vannes réseaux sur la conduite menant d'Oujonnet à Vincy.

71003.3143.3 : Entretien réseau de distribution : ce poste regroupe les frais liés aux travaux d'entretien du réseau comme le remplacement de vannes réseaux défectueuses, la suppression de bras morts, l'entretien des purgeurs d'air, l'entretien des vannes Clayton. Ce montant diffère fortement des précédents budgets ; en effet, les travaux importants sur le réseau seront présentés au Conseil intercommunal dans le cadre de préavis pour l'obtention de crédits d'investissement.

71003.3143.4 : Entretien des bornes hydrantes : ce poste comprend le contrat d'entretien des bornes hydrantes avec la société Hinni, ainsi que le remplacement supplémentaire de certaines hydrantes concernées par la suppression des bras morts du réseau.

71003.3143.5 : Réparation fuites d'eau : comme en 2025, le budget 2026 met l'accent sur la recherche de fuites d'eau et sur leur réparation.

71003.3143.6 : Entretien télégestion et télécommande : il s'agit des frais liés au système de télégestion des ouvrages et à son amélioration.

71003.3144 : Entretien immeuble Perroy : le montant est prévu pour les petits travaux liés à nos locaux.

71003.3151 : Entretien et frais de véhicules : trois véhicules ont plus de 5 ans et les frais d'entretien augmentent. Il est aussi nécessaire d'équiper le nouveau véhicule pour un usage professionnel (étagères, rayons, layettes).

71003.3300.1 : Amortissement du patrimoine administratif (préavis) : ce montant comprend les amortissements générés par les différents préavis acceptés par le Conseil Intercommunal.

Jusqu'à présent, le SIDERE amortit ses crédits « au premier franc dépensé ». Le Canton conseille d'amortir dès l'année qui suit la première utilisation : en effet, avec ce système, toutes les factures sont en principe reçues et l'amortissement se fait sur la somme réellement dépensée. Avec le système au premier franc, l'amortissement démarre sur la somme totale votée, ce qui peut surcharger les comptes alors que les travaux n'ont pas commencé (et que seule une facture d'honoraires d'ingénieurs par exemple est arrivée). Il a donc été décidé par le Comité de Direction de modifier son système d'amortissement des investissements.